

NOTICE EXPLICATIVE À LIRE ATTENTIVEMENT

ENTRÉE en FORMATION PRÉPARATOIRE au DIPLÔME D'ÉTAT d'AIDE-SOIGNANT

Plusieurs modalités d'entrée en formation – 2 rentrées par an

Nombre de places CURSUS COMPLET + CURSUS PARTIEL + CURSUS MODULAIRE = 225

(Arrêtés du 07/04/20, 12/04/21, 10/06/21 et du 09/06/23 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS)

Ouverture des inscriptions = 16/01/2026

Dates des entretiens oraux = entre le 02/03/2026 et le 24/06/2026

Clôture des inscriptions = 21/06/2026

Résultats d'admission = 25/06/2026

Rentrée Coursus Complet + Partiel + Modulaire = 01/09/2026

Modalité de Sélection

« DOSSIER D'INSCRIPTION Modalité de Sélection » à télécharger sur le site internet www.santestifas.fr

L'accès à la sélection est sans condition de diplôme, l'admission se fera par un examen du dossier et un entretien oral.

Seule condition : les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
(arrêté du 07/04/2020 Titre Ier, Art. 6 créé par l'arrêté du 14/04/2021 - article 12)

Pièces à fournir :

- ✓ Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site)
- ✓ La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou la photocopie du passport pages 1 à 3
OU un titre de séjour valide à la date d'entrée en formation soit le **01/09/2026**
- ✓ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (www.jeunest.fr)
- ✓ Un curriculum vitae daté et **À JOUR**
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite
- ✓ Un document manuscrit relatant au choix :
 - une situation personnelle vécue
 - une situation professionnelle vécue
 - votre projet professionnel

Le document doit être en lien avec les attendus de la formation aide-soignante
([Annexe I de l'Arrêté du 10 juin 2021](#))

Selon la situation du candidat :

- ✓ Diplômes traduits ou relevé de notes et dossier scolaire avec résultats et appréciations
OU bulletins scolaires
OU Attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et recommandations des employeurs
- ✓ Toute pièce valorisant le dossier du candidat

L'entretien oral individuel, d'une durée de 20 minutes maximum, se fera sur convocation envoyée par mail au candidat. La date et l'heure de son entretien seront mentionnées, il devra obligatoirement confirmer sa présence par retour de mail.

Sans confirmation du candidat, l'entretien sera annulé.

*La formation peut être suivie en **CURSUS COMPLET**, en **CURSUS PARTIEL** ou en **CURSUS MODULAIRE** si le candidat est titulaire d'un de ces diplômes : DEAP-DEA-DEAVS-MCAD-DEAMP-DEAES-TPAVF-BAC PRO ASSP-BAC PRO SAPAT (fournir le diplôme)*

Coût de la formation (à titre indicatif)		
CURSUS COMPLET	6 200€	Financement possible par la Région Grand Est, par votre Compte Personnel de Formation, France Travail, votre employeur, la formation professionnelle continue, autre suivant situation
CURSUS PARTIEL DEAP, DEA, DEAES (DEAVS+DEAMP+MCAD), TPAVF, ASMS, ARM	5 000€	Financement possible par votre Compte Personnel de Formation, France Travail, votre employeur, la formation professionnelle continue, autre suivant situation
CURSUS MODULAIRE BAC PRO ASSP BAC PRO SAPAT	3 500€ 5 000€	Financement possible par la Région Grand Est, par votre Compte Personnel de Formation et France Travail, votre employeur, la formation professionnelle continue, autre suivant situation

100€ de frais d'inscription sont à la charge du candidat entrant en formation (coût Régional de Référence), à payer à la validation de l'entrée en formation soit 7 jours après les résultats, **le 06/07/2026**

En cas de désistement, une quote-part de 23 € reste acquise à l'institut de formation pour les formations infra-bac (en application de la réglementation de la Région Grand Est).

ATTENTION

Vaccinations obligatoires avant l'entrée en formation :

- **DTP, Hépatite B**, arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation des personnels de santé.

L'entrée en formation est soumise à l'application de cette réglementation aussi débutez dès à présent les obligations vaccinales inhérentes aux métiers de soignant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ou PARVENANT APRÈS LA DATE LIMITE DE DÉPÔT SERA REJETÉ

Nous restons à votre disposition pour vous informer à sei@santestifas.fr ou au 03 83 35 00 67

Pour information : la personne **référente handicap** de l'ifas est Mme BAUMGARTEN, joignable par email à ifas.direction@santestifas.fr
